



COMMUNE DE LARROQUE

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 24 JUIN 2022**

Nombre de membres en exercice	Présent(s)	Absent(s)	Excusé(s)	Date de la convocation
11	9		2	16/04/2022

Secrétaire de séance : Mickaël VIATGE

1) Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 8 avril 2022

9 POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION

2) Compte rendu des commissions communales
2.1 Commission Inter-génération

Aline LAPEYRE propose de retenir une date afin de permettre aux jeunes de notre village de rencontrer la MJC de Graulhet pour définir les ateliers qui pourraient les intéresser. Pour mémoire, voici une liste des ateliers proposés : aide à la recherche d'emplois saisonniers au moyen de la préparation des entretiens, réalisation de CV, impression sur T-Shirt, impression numérique, jeux et casques virtuels, ainsi que l'utilisation d'une imprimante 3D mise à disposition à Graulhet. Ces ateliers se tiennent en principe de 14h à 17h. Ces activités sont gratuites sauf pour l'imprimante 3D. Les animateurs viennent sur site pour des groupes de 4 à 5 personnes, sur demande. Le conseil municipal suggère 3 dates : 27 août, 3 septembre et 10 septembre à proposer aux jeunes du village et à l'équipe de la MJC

2.2 Commission Communication

Le prochain bulletin sortira en septembre. Date de remise des derniers articles au plus tard le 11 septembre.

2.3 Commission Voirie

Le premier passage de l'épaveuse s'est bien déroulé. La mairie a été informée d'une augmentation conséquente des matériaux de voirie (par exemple l'émulsion passe de 450 € la tonne à 750 € la tonne). Aussi, les travaux prévus sur la route de la carrière, après le cimetière en direction de la carrière, ont été retardés en attendant la réception du devis, en fonction de l'enveloppe budgétaire prévue.

2.4 Commission Cadre de vie

- A compter du 1er juillet 2022, l'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien des cimetières est interdite. La mairie envisage l'enherbement. Madame Le Maire Régine Mouliade et la Première adjointe Sarah Crouzet ont rencontré la société RAGT Gazon de France afin de découvrir le procédé et connaître le coût que représenterait l'engazonnement. Il s'agit un tapis herbe et fleur d'une hauteur de quelques centimètres, résistant à la chaleur et nécessitant une tonte 2 fois par an. Le conseil municipal envisage de faire un test sur une petite surface du cimetière de Saint-Martin d'Urbens.
- Projet « sentier pédagogique nature ». La conception des panneaux (photos et textes) pour la partie patrimoniale avance. La commission travaille sur la recherche historique et l'écriture des textes.
- La mairie est inscrite au concours des villes et villages fleuris. Le jury se déplace le 19 juillet après-midi. Afin de valoriser le parcours, la mairie a prévu l'intervention du service entretien de la communauté d'agglomération. Les habitants seront également sollicités, comme chaque année, le samedi 9 juillet, pour un nettoyage participatif.

3) Renouvellement du contrat de la secrétaire de mairie

Pour mémoire, Aline Galerne a été recrutée en CDD, du 1^{er} octobre 2021 au 30 juin 2022, en remplacement de Carole Deffore. Il s'agit d'un contrat unique d'insertion (*CUI*) qui associe formation pour son bénéficiaire et aide financière pour la mairie (prise en charge par l'Etat de 80% du smic hors charges patronales), d'une durée de 20 heures par semaine. Aline Galerne est inscrite à la formation « parcours de secrétaire » mise en place par le CNFPT qui se terminera en décembre 2022. Pôle emploi ayant validé la prolongation de 6 mois, Madame le Maire propose de renouveler le contrat à l'identique, jusqu'au 31 décembre 2022.

4) Nouvelle loi pour la publicité des actes du Conseil municipal

Par l'ordonnance [n°2021-1310](#) et le [décret n°2021-1311](#) du 7 octobre 2021, les règles de publicité et de conservation des actes sont modifiées et rentreront en vigueur au 1^{er} juillet 2022.

Les nouveautés sont :

- La **suppression du compte rendu des séances** : Ce document faisait en pratique doublon avec le procès-verbal. Cette suppression, qui prend effet à compter du 1^{er} juillet 2022, doit être lue comme une suppression tant de l'obligation de tenue que de l'obligation d'affichage du compte rendu des séances du conseil municipal.
- La création de la **liste des délibérations du conseil municipal** : Cette liste remplace le compte rendu des séances du conseil municipal à compter du 1^{er} juillet 2022 et a pour objet d'assurer l'information rapide du public sur l'activité de l'organe délibérant. Cette liste des délibérations doit être affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune, dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le conseil municipal.
- Le **procès-verbal** : rédigé par le secrétaire de séance, il est arrêté au commencement de la séance suivante du conseil municipal. Il doit être signé par le maire et le secrétaire. Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le PV doit être publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la commune, et un exemplaire sur papier doit être mis à la disposition du public en mairie.

5) Renouvellement de la convention du Conservatoire de musique et de danse du Tarn

La commune avait une convention avec le Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn. Cette convention permet de faire bénéficier aux familles dont les enfants sont usagers du conservatoire de Gaillac d'un tarif annuel préférentiel grâce à la participation de la commune. La convention arrive à son terme et nous devons la renouveler. Cependant, la convention n'est pas explicite quant au montant annuel que la commune aurait à verser par enfant. Le Conseil municipal décide donc de reporter la décision.

6) Dénomination de la voirie

Lors de sa séance ordinaire du 22 septembre 2016, le conseil municipal avait procédé à la dénomination des voies principales de la commune ainsi que la numérotation de toutes les habitations.

Au chemin de la fontaine situé aux Abriols a été rajouté la mention VC3. Il y a un doute sur la mention. Le Conseil municipal souhaite vérifier s'il s'agit bien de cette mention ou de la mention VC7 et décide donc de reporter la décision.

7) Nomination des membres du SPR

Suite à la publication de l'arrêté de classement du site patrimonial remarquable (27/10/2021), une commission locale doit être instituée pour intervenir lors de l'élaboration du document de gestion du SPR (PVAP : plan de valorisation de l'architecture du patrimoine) mais également durant la mise en œuvre de ce document. Elle est composée de Membres de droit (Président de l'agglomération, maires des communes, DRAC, ABF, Préfecture du Tarn), d'élus locaux, membres des associations et de personnalités qualifiées. Comme le SPR englobe les deux communes de Larroque et Puycelsi, les représentants nommés seront issus des deux communes. Pour la commune de Larroque, Madame le Maire propose les nominations suivantes :

Collèges	Titulaires	Suppléants
Elus locaux	Sarah CROUZET Mark HELLAND	Daphné O'NEILL Sandrine JAMMES
Associations	Mickaël VIATGE Julie THOREL	Philippe MOULIADE
Personnalités qualifiées	Bernard AUDARD Thomas FORMISANO	

8) « Elu(e)s Rural(e)s Relais de l'Égalité »

Le projet s'inscrit dans un contexte où la moitié des féminicides ont lieu dans des zones rurales alors qu'un tiers de la population y habite. L'isolement, la méconnaissance des droits et des dispositifs, l'éloignement des soutiens sont des freins supplémentaires. C'est pourquoi, le conseil municipal envisage la mise en place d'un « relais communal ». Il s'agit d'une personne, joignable facilement, capable d'écouter, accompagner, aiguiller les victimes. Le sujet est sensible et demande d'y réfléchir plus longuement.

9) Les incivilités aux aires de propreté

Il y a toujours plus d'incivilités. Dernièrement, un dépôt sauvage de pots en plastique a été abandonné à côté de l'église de Mespel, des sacs de déchets verts à côté du Château. A Saint-Martin, il a été demandé d'installer un petit container. Il est très difficile de trouver des solutions efficaces.

10) Information, courriers divers

Le recensement de la population se déroulera en 2023. Pascale Chassagnat est nommée agent recenseur pour la commune et Aline Galerne est nommée coordinatrice.

Cette année, madame Rossignol fête ses 100 ans.

Le tirage au sort des jurés d'assises se tiendra le 4 juillet prochain à Salvagnac. Gérard Chassagnat représentera la commune.

Jeudi 16 juin, la mairie a invité les habitants du hameau des Abriols ainsi que les gendarmes et les représentants de l'ONF et OFB, à la salle communale pour échanger au sujet du brame du cerf et des désagréments occasionnés. Madame le maire Régine Mouliade résume aux élus le contenu de cette réunion qui fut animée mais constructive et son objectif qui était de réfléchir aux mesures à prendre afin de permettre l'écoute du brame du cerf, tout en préservant la sécurité des personnes, la sérénité des animaux et le cadre de vie des habitants du hameau. Elle demande au conseil municipal de pouvoir installer des panneaux de limitation de vitesse et de restriction de stationnement, d'installer un panneau explicatif rappelant la réglementation sur l'écoute du brame et d'augmenter les patrouilles des gendarmes.

Un poteau orange a été cassé à la pradelle. Orange a sécurisé les lieux et nous sommes dans l'attente de la réparation définitive

11) Questions diverses

Demande concernant la possibilité d'abattre des arbres a pied de la falaise : il est rappelé que la zone boisée qui s'étend entre les maisons et la falaise est classée espace boisé classé au PLUi de Vère-Grésigne. A ce titre, les coupes d'arbres sont règlementées.